



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ Que lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2018, le projet de règlement intitulé « Règlement 769-2018, ayant pour effet de fixer la rémunération des membres du conseil, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et abrogeant le règlement 706-2016 » a été présenté et qu'un avis de motion a été donné en vue de son adoption.

Ce projet de règlement prévoit :

- Que la rémunération de base annuelle du maire est fixée à 21 744,42 \$ en 2019;
- Que la rémunération de base annuelle d'une conseillère ou d'un conseiller est fixée à 7 248,18 \$ en 2019;
- Que chaque membre du conseil continuera de recevoir, en plus de la rémunération ci-haut fixée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération ci-haut mentionnée comme c'est le cas actuellement :

Poste	Allocation 2019
Maire	10 872,21 \$
Conseillère/conseiller	3 624,09 \$

- Que les rémunérations et les allocations de dépenses ci-haut mentionnées seront indexées annuellement, à compter de l'exercice financier suivant l'entrée en vigueur du présent règlement;
- Que le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 14 janvier 2019, à 19 h 30, au bureau municipal, situé au 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 11^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 11^e jour de décembre 2018, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^e jour du mois de décembre 2018.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier